

PROCES VERBAL du 20 OCTOBRE 2023

Convocation du 10/10/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers exprimés : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre à 18 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu de ses réunions, sous la présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, AMIEL Florian, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, Mmes CASTEX Martine, GRISON Joëlle

Absents excusés : ROGER Maïté et PALUDETTO Florence.

Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 06/07/2023

-subvention resto du cœur

- Subvention décès VAN MO Maria

-demande DULON/BRISART achat terrain

- convention incendie RESEAU31

-demande BIANCO location licence IV

- Travaux mairie 2^e tranche : devis dde subvention

-Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 06/07/ 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal établi le 13 avril 2023.

PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE – RESTO DU COEUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée une minute de silence en mémoire à Monsieur Marc VENTURIN Conseiller municipal décédé le 16 aout 2023, il rappelle à l'assemble des Conseillers municipaux son dévouement pour la commune et son implication pour les Resto du cœur.

Monsieur le Maire propose qu'une participation complémentaire soit versé au Resto du Cœur en sa mémoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 100.00 € au Resto du cœur, les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mandater cette subvention.

PARTICIPATION FINANCIERE OBSEQUES VAN MO Maria

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de participer aux frais d'obsèques de Madame Maria VAN MO décédée subitement en aout 2022.

Monsieur le Maire explique que ses deux fils vivant seuls et serait souhaitable de participer aux frais du service des pompes funèbres de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à la facture des pompes funèbres de la CCPHG, les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mandater cette participation.

PARTICIPATION FINANCIERE OBSEQUES VAN MO Maria

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de participer aux frais d'obsèques de Madame Maria VAN MO décédée subitement en aout 2022.

Monsieur le Maire explique que ses deux fils vivant seuls et serait souhaitable de participer aux frais du service des pompes funèbres de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à la facture des pompes funèbres de la CCPHG, les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mandater cette participation.

REFECTION TERRAIN DE TENNIS

Le Département subvention la rénovation du terrain de tennis à hauteur de 40 %. Dans le programme contrat de territoire.

JEUX POUR ENFANTS

Le Département subventionne l'acquisition de jeux pour enfants à hauteur de 40 %. Dans le programme contrat de territoire.

TRAVAUX MAIRIE / FACADES – 1ERE TRANCHE

Suite aux devis de maçonnerie et de peinture des menuiseries de la mairie et du logement, le Département subventionne à hauteur de 40 %.

TRAVAUX MAIRIE / TOITURE- 2^E TRANCHE

Monsieur le Maire se charge de faire des demandes de devis. Des demandes de subventions seront déposées au Département, à la Région et à la Préfecture dans le cadre de la DETR.

La séance est levée à 20h

Le Maire,

COMET Jean Pierre



Le Secrétaire,

Jacques CABAL

